



Le Directeur Général

Fédération Nationale des Travaux Publics

Synthèse – engagement « Partenaire engagé pour la nature »

La Fédération Nationale des Travaux Publics souhaite formaliser son engagement dans la transition écologique de sa profession, en déposant auprès de l'OFB son plan d'action « Partenaire engagé pour la nature », dans le prolongement de ses engagements précédents au titre de la « stratégie nationale pour la biodiversité ».

Les atteintes à la biodiversité constatées depuis plusieurs années imposent des changements immédiats dans nos relations avec les milieux, afin de mieux les préserver et d'éviter des points de non-retour dramatiques dans l'altération des milieux naturels. **Les Travaux Publics, comme d'autres activités économiques, ont des impacts sur la biodiversité et le reconnaissent. Intervenant pour le compte des maîtres d'ouvrage dans des milieux très variés, nos travaux modifient parfois le paysage et l'équilibre des milieux.**

Il est donc indispensable aujourd'hui de prendre conscience de la mesure de nos dépendances vis-à-vis de la biodiversité et de faire évoluer nos activités pour un aménagement harmonieux et en phase avec le vivant. De plus, les écosystèmes rendent d'irremplaçables services d'approvisionnement (en eau, en énergies, nourriture), des services de régulation (traitement des déchets, protection contre la vulnérabilité climatique) et même des services culturels (poids du lien avec la nature dans la perception de la marque par les clients). Mais la protection de la biodiversité est également source d'opportunités pour les entreprises de travaux publics : elles peuvent, par leur savoir-faire, contribuer à sa reconquête. Les activités de génie écologique, les prestations d'aménagements urbains et même certaines offres de constructions sont d'autant d'opportunités dont se saisissent les entreprises au titre de la croissance verte.

Le plan d'action de la FNTP se décompose en quatre actions principales :

1. La mise à disposition des entreprises de Travaux Publics d'un outil de diagnostic sectoriel
2. L'élaboration de parcours de formation
3. L'accompagnement des entreprises et de leurs parties prenantes dans la protection de la biodiversité
4. L'ouverture des Travaux Publics aux marchés de travaux en faveur de la transition écologique

La première action permettra d'objectiver les impacts des entreprises de Travaux Publics sur la biodiversité. Six diagnostics par métiers seront réalisés dans les 18 mois suivant le dépôt du plan d'action « Partenaire engagé pour la nature ». Pour réaliser ce diagnostic, les métiers sont répartis en 6 catégories : routes, terrassement, génie civil et ouvrages d'art, réseaux fluides, réseaux numériques

et électriques, voies ferrées. Ces diagnostics seront réalisés en étroite partenariat avec chaque syndicat de métier correspondant aux catégories retenues. En parallèle du diagnostic des impacts, un recueil des actions mises en œuvre par les entreprises sera réalisé. Toutes les données produites seront accessibles sur le site de la FNTP et un rapport de synthèse communiquant sera rédigé.

La deuxième action consiste en l'élaboration de parcours de formation sur la biodiversité. Les parcours de formation réalisés seront mis en ligne sur la plateforme TP.demain, accessibles gratuitement et par tous. Les parcours seront prioritairement destinés aux collaborateurs des entreprises de Travaux Publics (formation continue). Une collaboration avec l'UPGE est envisagée sur ce point, afin de faire monter en compétences nos entreprises sur les questions biodiversité.

La troisième action se divise en deux sous-actions. Tout d'abord, une application mobile de reconnaissance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est en cours de création. Elle aura pour objectif de permettre de reconnaître puis d'accéder au protocole de gestion d'une EEE sur un chantier. Elle sera téléchargeable gratuitement depuis les sites FNTP (ALPL, TP d'avenir), sur tablettes et smartphones. Dans un second temps, il pourra être envisagé d'agréger les données obtenues pour étudier la propagation et la dissémination des EEE en France. Ensuite, il est prévu de mobiliser les entreprises adhérentes à la FNTP en assurant auprès d'elles la promotion du dispositif « entreprise engagée pour la nature », et en les accompagnant dans cette démarche.

Enfin, la quatrième action consiste à développer l'ouverture des entreprises de Travaux Publics aux marchés en faveur de la restauration des milieux. Chaque année, une à deux études sur les marchés concernant les entreprises de Travaux Publics et en faveur de la transition écologique seront produites en partenariat avec le service des affaires économiques de la FNTP. La communication sur ces marchés se fera au fur et à mesure de la réalisation des études.

L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans les deux axes stratégiques de la FNTP en faveur de la biodiversité :

- Améliorer nos pratiques en faveur de la biodiversité dans l'exercice de nos divers métiers ;
- Développer nos activités vers des aménagements et infrastructures favorables à la transition écologique.

Fait à Paris, le 8 novembre 2023



Julien GUEZ